

JOURNAL DE CAMPAGNE

LISTE « POUR ANNOT »

MARS 2014 - N°2

Annotaines, Annotains,

Pour se faire une opinion, il faut pouvoir juger sur pièce ; et pour cela, on doit être informé. L'équipe sortante a fait son bilan ; malheureusement, il n'est pas complet. Alors nous devons dire ce qu'il en est après 13 ans d'un pouvoir sans partage. Nous faisons le point également sur la gestion catastrophique de la question de l'intercommunalité par la même équipe.

Et puis, nous voulons continuer à envisager l'avenir pour Annot : ce numéro fait le point sur une visite récente de spécialistes d'Orange sur les possibilités de l'implantation du très haut débit à Annot.

Pour qu'Annot vive, le moment de l'alternative démocratique est venu !

Le 23 mars, votons pour la liste « POUR ANNOT »

Liberté, Égalité, Fraternité !

Philippe Rigault, « Pour Annot »

LE VRAI BILAN DE L'ÉQUIPE SORTANTE ... SUITE !

2001 - 2014 : les promesses non tenues

Nous avons dressé un inventaire des promesses non tenues de l'équipe sortante au cours des 2 derniers mandats municipaux. **Nous révélons ici les principales annonces de 2001 et 2008 qui n'ont débouché sur rien de concret. Lors du premier mandat, plusieurs conseillers ont tout fait pour respecter leurs engagements. La récente lettre de Claudou montre comment ils ont été traités.** Lors du deuxième mandat l'inertie et le manque de volonté se sont imposés.

Avec un troisième mandat, ce serait la bérézina assurée !

L'alternance est une nécessité démocratique.

Promesses non tenues lors du mandat 2001-2008

- ➔ Conseil des Anciens
- ➔ Conseil des Jeunes
- ➔ Réaménagement de la place
- ➔ Justification auprès des contribuables de l'utilisation des impôts locaux
- ➔ Consultation des contribuables pour tout investissement lourd
- ➔ Bilan de gestion des opérations commerciales

(Suite page 2)

- ➔ Service de repas à domicile
- ➔ Service d'aide administrative pour tous les Annotains
- ➔ Hôtel Grac, La Respelido, le V.T.F. : les Annotains seront informés et consultés sur les différentes solutions
- ➔ Faciliter l'installation de nouvelles entreprises
- ➔ Favoriser l'implantation d'un établissement d'enseignement supérieur
- ➔ Colle-Basse : engager une réflexion sur le devenir du site et penser aux possibilités d'exploitation estivales

Promesses non tenues lors du mandat 2008-2014

- ➔ Poursuite des démarches pour la création d'une résidence-service pour personnes âgées
- ➔ Réhabilitation de la Respelido, de la Maison Vauquelin et des étages de la Maison de Menton
- ➔ Aménagement du secteur de la Gare avec le SYMA et la Région
- ➔ Aménagement de la place et de la cour de la Mairie
- ➔ Création d'espaces de bureaux et projet d'atelier relais
- ➔ Finir la transformation du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- ➔ Campagne de prospection pour l'installation d'entreprises nouvelles
- ➔ Mise en place de prestations dans le domaine des activités de pleine nature
- ➔ Rouaine : recherche d'un terrain pour la réalisation d'un parking, réfection des voiries, réhabilitation de l'Église
- ➔ Réalisation de sanitaires publics au Parc de Vérimande
- ➔ Cheminement piétonnier de la route des Scaffarels au carrefour des Auches
- ➔ V.T.F. - 2ème et 3ème tranches : réhabilitation des gîtes (2009 à 2011)
- ➔ Réfection de deux courts de tennis
- ➔ Réfection des toilettes publiques de la Place et mise aux normes *handicapés*
- ➔ Création d'une passerelle pour desservir le complexe sportif de Vérimande depuis le Bd St-Pierre

Annotaines, Annotains : à vous de juger !

Lors des élections municipales du 23 mars, la commune d'Annot est désormais soumise au scrutin de liste. Seules deux listes se présentent : il n'y aura donc qu'un seul tour ! Aucun panachage n'est autorisé : une liste raturée, un nom rayé = un vote nul ! Prenez votre carte d'identité.

**Le 23 mars VOTONS en faveur
de la liste « POUR ANNOT »**

Liste « Pour Annot » : notre programme

Notre programme détaillé, justifié et publié sur 16 pages au mois de janvier 2014 couvre tous les domaines de la vie communale. **Aucune de ses propositions n'est inutile. Tout ce que nous proposons est possible !** Nous avons tracé une perspective à long terme pour redonner aux Annotains l'espoir d'une vie meilleure. Nous avons conscience des tâches nombreuses et considérables qui nous attendent. Elles sont à la mesure de l'incurie de la municipalité en place et de son absence d'initiative concrète dans notre vie communale. Si par malheur, cette équipe devait être reconduite, le déclin qu'ils ont laissé s'installer risquerait de devenir irréversible. **Nous avons la ferme volonté de tenir nos engagements et le courage de se mettre au travail.** Retrouvez l'intégralité du programme sur www.philippe-rigault.fr.

Un réseau public Très Haut Débit à ANNOT : c'est possible !

Lors d'une récente visite de spécialistes de l'opérateur ORANGE à ANNOT, et à notre initiative, les différentes possibilités pour la commune d'accéder au Très Haut Débit furent confirmées grâce à la présence d'une fibre optique desservant le central téléphonique situé près de la mairie.

L'idée directrice qui en a résulté est la **création d'un réseau de fibre métropolitain, reliant la mairie, le Campus Platon, le collège, les entreprises, l'école intercommunale, la gare et d'autres bâtiments destinés à développer des services numériques.** Pour les particuliers, une possibilité de montée en débit, grâce à un dégroupage complet du central téléphonique, pourrait être recherchée, avec comme conséquence une bien meilleure bande passante, grâce à la technologie du VDSL.

Le Syndicat PACA THD devrait pouvoir prendre en compte ces projets, au regard de la priorité donnée aux établissements scolaires et aux zones artisanales dans son plan de déploiement, sous réserve de l'accord du conseil général.

Le contrat de plan Etat/Région entrera en vigueur le 1er janvier 2015 : il prévoit des aides importantes pour les infrastructures, mais aussi pour les services numériques.

Pour les villages de notre territoire qui n'ont pas accès à la fibre optique et qui ne sont pas concernés aujourd'hui par les investissements en cours dans le département, **l'expérimentation « Villages numériques » menée actuellement par ORANGE pour apporter le très haut débit, via la 4G, semble prometteuse.**

Il est dommage que les nombreux chantiers de réfection de voirie conduits ces dernières années n'aient pas été utilisés pour prévoir des fourreaux en attente, évitant de nouvelles tranchées le moment venu. Le surcoût pourtant aurait été minime.

Voilà un dossier que notre équipe « POUR ANNOT » est décidée à suivre avec détermination.

Intercommunalité : Annot bradé !

L'intercommunalité : grande absente du programme de l'équipe sortante.

La Communauté de communes « Terres de lumière », comme chacun le sait, est trop petite pour porter des projets d'envergure, et ceci reste vrai en cas de fusion avec celle du Pays d'Entrevaux.

Aussi nous souhaitons intégrer au plus vite la grande Communauté de communes voisine des Alpes d'Azur (11 636 habitants) dans les Alpes-Maritimes.

Notre Communauté « Terres de Lumière » n'a pas particulièrement brillé ces derniers temps. Ainsi nous avons dû dénoncer l'absence de réalisation du moindre projet structurant et le renouvellement, au bénéfice du même prestataire, du marché de transport de containers d'ordures ménagères, au prix d'un contentieux toujours en attente de jugement par le tribunal administratif de Marseille.

Mais le plus grave fut **l'abaissement, par décision du conseil municipal d'ANNOT, du nombre de conseillers communautaires représentant la commune de 10 à 5**, alors que les 6 villages du canton conservaient leurs 2 conseillers : les habitants d'ANNOT se retrouvent ainsi gravement sous-représentés au sein de leur propre Communauté de communes en contradiction avec la volonté du législateur qui a souhaité au contraire que la répartition des sièges soit proportionnelle à la population.

Simple bêtise ou calcul électoraliste du maire anticipant une défaite aux élections municipales ?

Dans le second cas, le maire aura préféré d'ores et déjà sacrifier sa commune pour tenter d'empêcher que le prochain président de la Communauté de communes soit un représentant de la nouvelle majorité municipale d'ANNOT. C'est ce qu'on appelle « travailler contre sa commune ».

Les chiffres du scandale

Communes	Habitants		Ancienne répartition des sièges à la Communauté de Communes		Nouvelle répartition après la décision de l'équipe sortante	
		en %	Sièges	en %	Sièges	en %
Annot	1 058	55,98%	10	45,45%	5	29,41%
Le Fugeret	232	12,28%	2	54,55%	2	70,59%
Braux	131	6,93%	2			
Saint-Benoît	127	6,72%	2			
Vergons	120	6,35%	2			
Méailles	117	6,19%	2			
Ubraye	105	5,56%	2			
Total	1 890	100%	22		17	

Sources : INSEE - recensement 2010 de la population communale